

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**CONSEIL MUNICIPAL**

Département du Puy-de-Dôme

Délibération 2024/01/11Nombre de conseillers
en exercice : 13**Présents** : 10

Votants : 12

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 12

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 12 janvier

Le Conseil Municipal

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

En mairie de MONTAIGUT LE BLANC, sous la Présidence de

Monsieur Julien GUILLAUME, Maire,

Date convocation du Conseil : 8 janvier 2024

Date d'affichage : 8 janvier 2024

Présents : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Karine CHAMBEAUD, , Jérémie JACQUART, Christelle MONIER, Philippe MOUGEL, Marilyn NAMYST.

Pouvoirs : Fabienne BEUGER a donné pouvoir à Julien GUILLAUME

Karine BOURDÉ a donné pouvoir à Philippe MOUGEL

Rémi CHOLLEY donne pouvoir à Michel SAUVADET

Absent : Laurent RETAILLEAU

Marilyn NAMYST est élue secrétaire de séance.

Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.612-1 et L.2121-29,

Vu l'article L.2312-1 du code des juridictions financières,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023 et jusqu'au vote du budget primitif 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Où l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation porte sur les crédits dont les affectations et les montants sont ci-dessous.

Budget primitif 2023 pour un montant de 325 429.32 € - 49 143.55 (chap 16) = 276 285.77.

L'ouverture des crédits anticipés (1/4) pour 2024 pour un montant maximum de 69 144.25 € est la suivante :

Opération 227 : article 212	ESPACES VERTS	1621.00 € TTC
Opération 270 : Article 2158	FOUR cantine scolaire	5286.00 € TTC
		TOTAL : 6907.00 € TTC

Fait à Montaigut-Le-Blanc le 20 janvier 2024,

Au registre sont les signatures,

Publié le



Le maire